

PLAN DE SITUATION CADASTRALE

Parcelle N° 0191 Section OF

Surf = 26 ha 57 a 70 ca



COMMUNE SAINT BONNET LE COURREAU

Projet Agro-Environnemental et Climatique 2015-2020

PRESENTATION DE L'ESTIVE

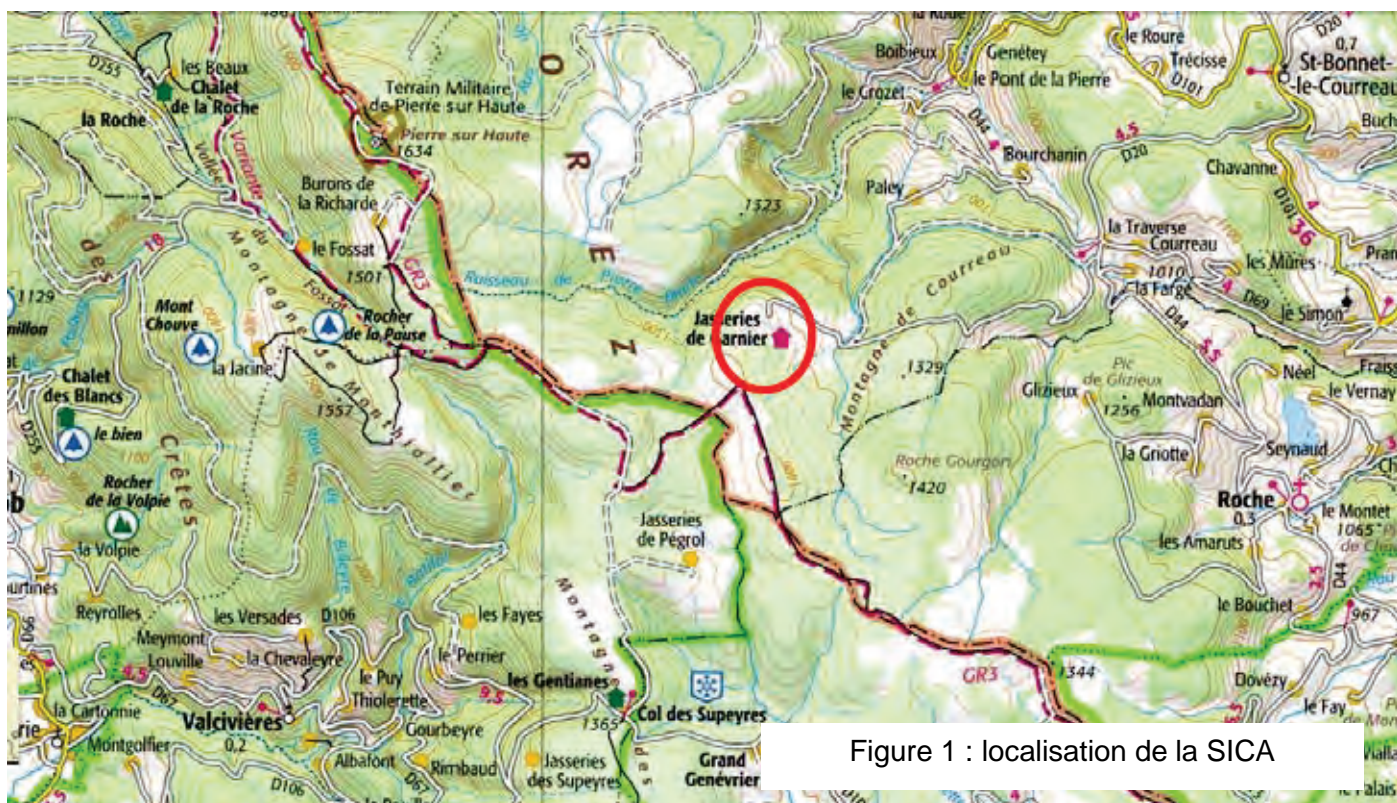


Figure 1 : localisation de la SICA

La Société d'Intérêt Collectif Agricole de Garnier regroupe actuellement 35 exploitants originaires principalement de la Loire mais également du Puy de Dôme et du Rhône.

Les éleveurs sont aussi bien en système ovin (la moitié des éleveurs) que bovin laitier ou bovin allaitant (l'autre moitié des éleveurs). Ils montent en estive sur les Hautes-Chaumes en période estivale **principalement des génisses de races diverses, préférentiellement pleines de + de 18 mois et des brebis ou des agnelles**. On compte alors **200 bovins en moyenne et 1800 ovins divisés en plusieurs troupeaux (une quinzaine)**. L'estive n'est utilisée qu'à des fins de pâturage et possède des parcelles à la fois dans la Loire et dans le Puy de dôme. (560 ha en tout environ). Tous les parcs sont situés sur les Hautes-Chaumes en zone Natura 2000. Un berger est employé par la SICA pour la surveillance, les soins et les déplacements des bêtes

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF

Fred MARTEIL, Animateur Natura 2000,

@ : fred.marteil@lignonduforez.fr

☎ : 06 07 82 62 60



HISTORIQUE

- ❖ 1957 : Création du groupement pastoral, dénommé « SICA1 de Pierre sur Haute », basé à Sauvain, pour gérer l'estive de 600 ha qui s'étendait sur la Loire et le Puy de Dôme. Un berger est employé pour la gestion des troupeaux durant la saison d'estive.
- ❖ 1965 : Location de la jasserie de Garnier, qui devient le lieu de rassemblement des troupeaux, des éleveurs, et le lieu d'hébergement du berger. La surface en gestion atteint 750 ha, mais l'exploitation de la montagne par l'agriculture reste marginale. Le parcage n'existe pas, les animaux ont libre accès à la montagne.
- ❖ 1985 : Début de la ré utilisation de la montagne comme support pour les animaux. Des parcs sont aménagés pour mieux gérer les troupeaux.
- ❖ 1999 : Perte d'une partie des ilots situés sur le Puy de Dôme, compensée partiellement par la reprise d'ilots attenants à la SICA.
- ❖ 2007 : Engagement de la SICA d'estive dans les opérations agro-environnementales et réalisation d'un plan de gestion pastorale.
- ❖ 2014 : Participation aux réunions de concertation de l'élaboration du PAEC Hautes-Chaumes et Piémont du Forez
- ❖ 2015 : Réalisation d'un diagnostic d'exploitation et d'un nouveau plan de gestion pastorale et de gestion des zones humides
- ❖ 2016 : Engagement de MAEC Biodiversité et protection des zones humides

LES ENJEUX

L'estive s'inscrit dans un milieu naturel qui présente de nombreux enjeux, qu'ils soient environnementaux, sociaux ou économiques. Le tableau ci-dessous énumère **les grands enjeux identifiés par les adhérents de la SICA**.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Pastoraux	Maintenir une pression animale en adéquation avec la capacité du milieu.
Agricoles	Conforter des installations
Forestiers	Maintenir les milieux ouverts et reconquérir certaines zones en déprises.
Naturels	Zone d'espaces naturels remarquables, abritant une faune et une flore à préserver.

ENJEUX SOCIAUX

Patrimoniaux	Zone reconnue régionalement
Touristiques	Fêtes de l'estive tous les mois de juillet (5 000 personnes présentes), traversée de la GR 3 et nombreux circuits de randonnées. Milieu très fréquenté.
Politiques	Soutien des collectivités locales à la valorisation des Hautes Chaumes.
Cynégétiques/piscicoles	Zone de chasse aux migrateurs à partir de mi-septembre. Zone de pêche et de reproduction pour la truite.

ENJEUX ECONOMIQUES

Aide de gestion des troupeaux	Aider les exploitations dans leur maîtrise des charges alimentaires en gérant collectivement un gisement fourrager ayant un faible rapport coût/kg MS.
Auberge	Gestion indépendante de l'auberge qui ne fonctionne que par l'attrait du site pour les randonneurs et les amateurs de nature authentique.
N 2000	Rémunération de la SICA pour sa gestion du site Natura 2000 en relation avec le CEN Rhône-Alpes. (245 ha en MAET Hautes Chaumes jusqu'en 2014)

PROJET D'INVESTISSEMENTS PASTORAUX : DESCRIPTIF

Réfection et aménagement d'une piste de desserte



Dans le cadre de l'exploitation de l'estive, et à travers d'autres usages (chasse), une des pistes de dessertes vers différents parcs situés au sud des jasseries de Garnier, a été au fil des années fortement dégradée par l'érosion. Afin de maintenir l'accès vers ces différents parcs, les usagers ont d'années en années décalé le passage et la bande de passage de roues, entraînant également une dégradation de la lande à callunes.

Le projet est porté par l'estive, et cela en concertation avec le Département de la Loire, et les collectivités locales co-porteuses du PAEC Hautes-Chaumes et Piémont du Forez, ainsi que l'opérateur du site Natura 2000 Parties sommitales et Hautes-Chaumes des Monts du Forez (Loire Forez Agglomération). Il a pour objectif de refaire la piste initiale (voir photo ci-contre) sur une longueur de 400 mètres linéaires, d'une largeur de 3,5m, et de restaurer la partie de landes dégradées à proximité.

Ré-empierrement de la piste en TV de carrière 0-300



La solution technique envisagée pour refaire la piste est basée sur un ré-empierrement de calage associé à la mise en place d'une couche de roulement avec un granulat de finition de type 0-60 tassé en microgranite bleu. Compte-tenu de la pente du terrain et afin de limiter l'érosion et gérer l'écoulement des eaux, il est prévu de mettre en place des revers d'eau et de réaliser un profil en travers de la piste sur la base de 2,5% de pente versant sur une rigole de diffusion.

POINT ALT	Altitude	Longueur	Pente
A1-ALT	1362		
A2-ALT	1370	140 m	5,71%
A3-ALT	1380	118 m	8,47%
A4-ALT	1390	62 m	16,13%
A5-ALT	1400	71 m	14,08%
Dénivelé	38 m	L = 391 m	9,72%

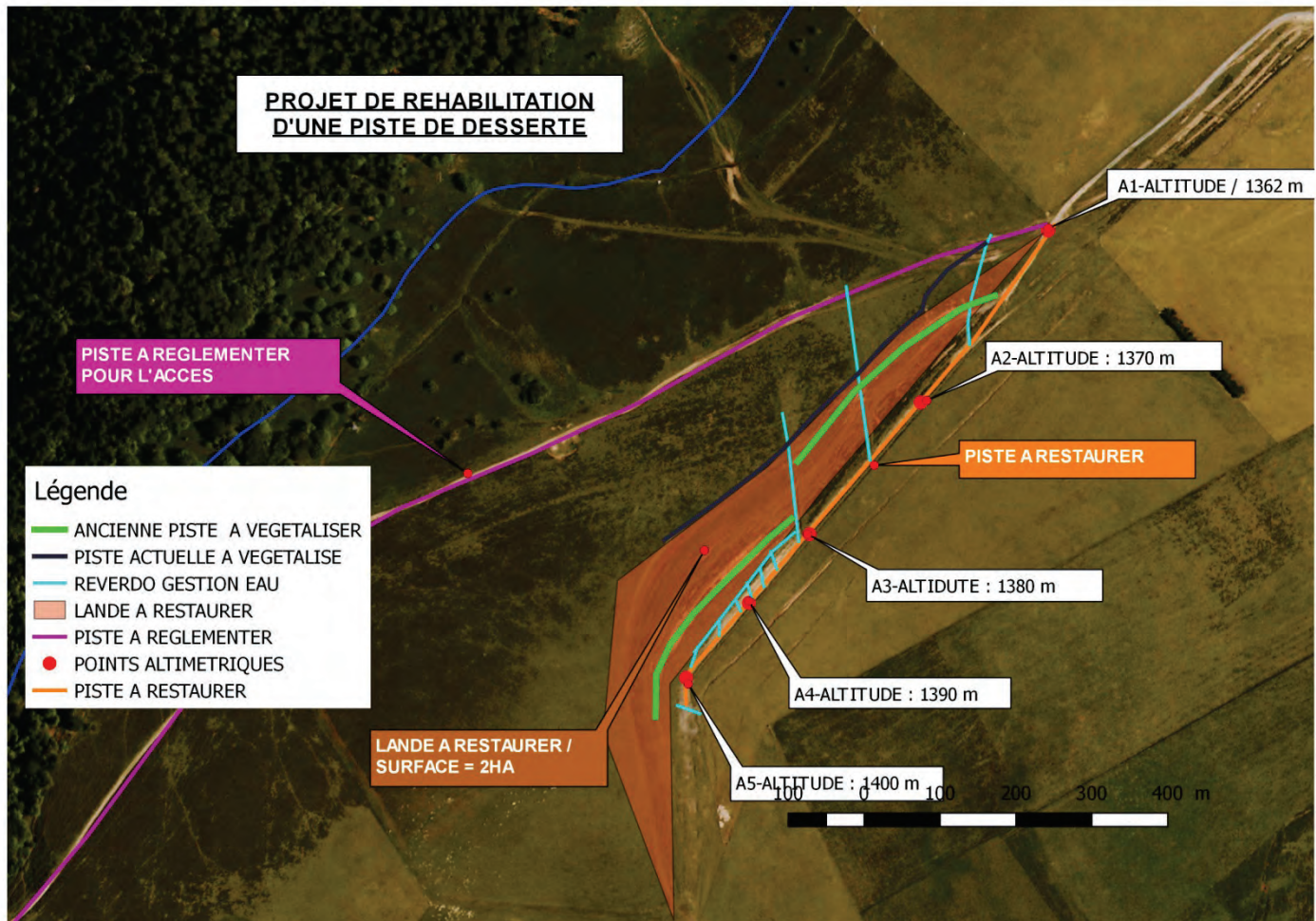
La piste peut être découpée en 5 tronçons sur lesquels la pente varie. Le positionnement des revers d'eau sera déterminé en fonction des longueurs de pentes, sur la base de 6 revers d'eau.

ESTIMATIF	Qté
Empierrement Ø : 0-300	1200 m3
couche finition Ø : 0-60	200 m3
Revers d'eau	10




Enjeux de stabilité de la piste :

celle-ci-repose notamment sur une gestion optimale de l'eau de ruissellement. Pour cela il est prévu d'une part d'équiper la piste de revers d'eau en renvoyant l'eau collectée dans les rases et saignées d'écoulement qui se sont formées naturellement allongées par un passage de rigoleuse ; et d'autre part d'aménager la circulation de l'eau dans la zone de restauration. Cela sera donc pris en compte lors de la restauration des zones dégradées. Il s'agira de réaliser une restauration du profil en long des voies d'écoulement naturelles. Le profil en travers respectera le point le plus bas du chenal d'écoulement déjà préformé.



Limitations des accès et signalisations

Afin de limiter les accès aux usagers identifiés, un système de barrière sera mis en place. Cette opération sera doublée d'une sensibilisation des usagers (estive, agriculteurs, acca) sur le fait d'utiliser désormais la nouvelle piste restaurée. Une gestion limitée des accès sera mise en place pour la seconde piste partant en direction de Colleigne. (Voir carte ci-dessus)

 En lien avec la commune, il est envisagé de mettre en place un panneau interdisant la circulation à tout véhicule, sauf usagers ayant droit, s'appuyant sur un arrêté municipal. Le panneau sera installé au bout du parking de l'auberge. Cette signalétique sera complétée par un système de barrière au départ des deux pistes. Des clés de verrouillage-déverrouillage seront fournies aux ayants droits. Le système de fermeture sera de type cadenas pompier.



Compte-tenu de la fréquentation du site par les randonneurs, cavaliers, VTTiste et autres usagers, un système de portillons à ressort de retour sera mis en place.⁴

ESTIMATIF	Qté
Barrière 4 ml	2
Portillon 1,40 ml	2
Panneau	2

Restauration de la lande à callunes et de la nardaie

Les différentes parties de la lande qui ont été dégradée par le passage des véhicules lors des déports successifs de la piste seront restaurées. Cette restauration s'appuiera sur des apports de sol et par une mise en défens de la zone. Il est arrêté de mettre en œuvre différentes techniques en fonction de la zone à restaurer. La technique du comblement réensemencement sera privilégiée sur les zones dominée par la nardaie. Il est convenu avec la commune d'utiliser la ressource grainière contenu sur les périmètres de protection des captages eau potable pour ré-ensemencer les espaces comblés

Objectifs :

- restaurer des espèces végétales ou fongiques disparues mais dont les graines ou spores sont encore présents dans les couches du sol ;
- restaurer un sol propice aux plantes des milieux oligotrophes que l'on réensemencera.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX DE RESTAURATION

Prélèvement du matériau sol in situ :

Il s'agit de décaper et d'exporter la couche superficielle de terre qui s'est accumulée au pied de la piste. Le scrappage pourra être fait au tractopelle en veillant à limiter les impacts écologiques sur les parcelles périphériques. Le décapage sera de faible profondeur pour laisser la *cryptobanque de graines du sol* s'exprimer. L'objectif est de combler les zones érodées nécessitant un ré-apport de matériaux constituant le support sol. La zone de retrait de la terre devra à terme faire l'objet d'un nivellement cohérent avec la continuité de la piste et sera également réensemencée.

L'impact des engins lors des travaux fera l'objet d'une surveillance accrue.

Réensemencement de graines :

Il est convenu de moissonné 1 hectare. La flore constitutive de la prairie cible est plus riche en diversité que la nardaie actuelle de la zone à restaurer. L'augmentation du stock grainier par réensemencement permettra d'augmenter les espèces pionnières de graminées (fétuques notamment).

Compte-rendu de la dynamique de recolonisation actuelle de la callune sur les parties dégradées, il est convenu de mettre en place les conditions favorisant cette extension et de ne pas perturber les zones saines en train de coloniser les ornières et bande de roulement des anciennes pistes déplacées. Un travail de précisions devra être réalisé avec un engin de type Mécacac. Sur les endroits les plus pentus cette terre sera stabilisée avec de la toile coco. Pour les zones les plus pentues, la stabilisation du sol sera une priorité.



Mise en défens de la zone restaurée :

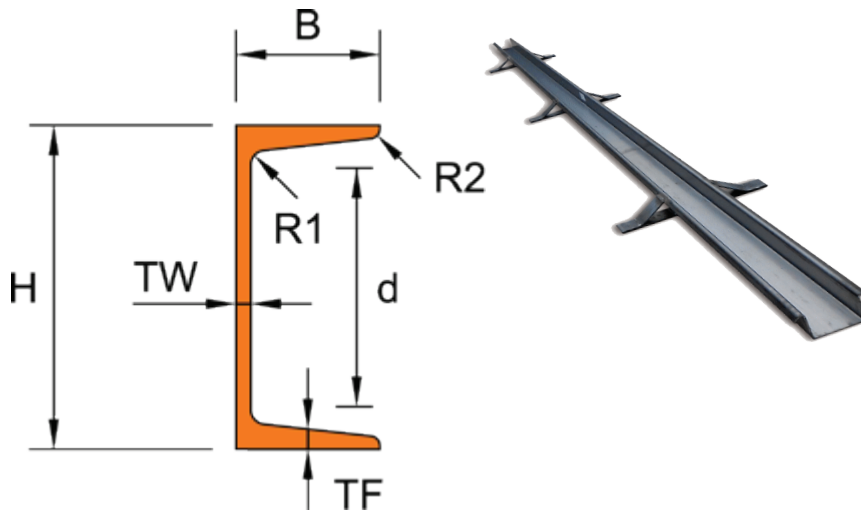
L'entreprise mettra en défens la zone restaurée. Cette mise en défens concernera environ 2 ha. Un suivi sera réalisé annuellement. Dans le cadre du suivi des plans de gestion pastoraux, il sera demandé au CENRA, en lien avec la SICA d'intégrer la mise en défens de ces deux hectares, afin d'ajuster la pression et la nature du pâturage sur le parc amputé de cette zone restaurée.

Il est demandé à l'entreprise de chiffrer le coût de la mise en défens : pose des piquets, pose de clôtures...

Fournitures	unité	Qté	PU	Total HT	Total TTC
CREATION D'UNE PISTE DE DESSERTE / LARGEUR 3,50 m / LONGUEUR 400 ml / MATERIAUX, MISE EN ŒUVRE ET FINITION					
Préparation, Empierrement et calage micro-granite bleu Ø : 60-300 mm tout venant de carrières	m3	120 0		0,00 €	0,00 €
couche de finition micro-granite bleu Ø : 0-60 (voir 0-40) de carrières	m3	200		0,00 €	0,00 €
Livraison, mise en place , réglage et compactage	Unité	1		0,00 €	0,00 €
Total création de la piste de desserte				0,00 €	0,00 €
FOURNIRTURE ET POSE DE REVERS D'EAU					
Fourniture et pose des revers d'eau (longueur 4,5 m) / type UPN 160 avec rebords pliés d'ancrage et pattes de scellement	unité	10		0,00 €	0,00 €
Mise en place d'un système de collecte des eaux entre deux revers d'eau (drainage)	ml	80		0,00 €	0,00 €
Passage de la rigoleuse (30*30)	ml	400			
Total fournitures des revers d'eau				0,00 €	0,00 €
FOURNITURE DE PORTES DE PRAIRIE, PORTILLON ET PANNEAUX					
Porte / barrière de prairie métallique / longueur 4m / avec poteaux d'ancrage / système fermeture cadenas de pompier	unité	2		0,00 €	0,00 €
Portillon de prairie métalliques / longueur 1,40 ml avec ressort de retour fermeture	Unité	2		0,00 €	0,00 €
Panneau signalétique d'interdiction de circulation à tout véhicule	unité	2		0,00 €	0,00 €
Total fournitures portes de prairie et portillon					
TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA LANDE ET DE LA NARDAIE					
Décapage zone d'accumulation de terre végétale	m3	500		0,00 €	0,00 €
Dépose et mise en place terre végétale	m3	500		0,00 €	0,00 €
Mise en place de chaume de foin (botte ronde)	m ²	250 0		0,00 €	0,00 €
fourniture et Pose de géotextile toile coco (largeur 3 m)	m ²	900		0,00 €	0,00 €
Ensemencement grainer sous et sur toile coco	m ²	900		0,00 €	0,00 €
Prélèvement et remplacement de mottes végétales	m ²	500		0,00 €	0,00 €
Ensemencement grainer	m ²	250 0		0,00 €	0,00 €
Pose de clôture à mouton (ursus)	ml	150 0		0,00 €	0,00 €
Total restauration lande				0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL				0,00 €	0,00 €

Données spécifiques aux revers d'eau

Référence du profilé	Masse au mètre	Profondeur du profilé	Largeur du profilé	Épaisseur de la toile	Épaisseur des ailes	Rayon de fond	Rayon de la pointe	Profondeur entre les filets
(Cliquez sur le lien pour télécharger)	kg/m	H	B	TW	TF	R1	R2	d
		mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm
UPN 160	18,8	160	65	7,5	10,5	10,5	5,5	115



Valeurs métrées des zones à restaurer :

	longueur	largeur	profondeur	surf	cube
Z1	22	3,5	0,25	77	19,25
Z2	23	3	0,4	69	27,6
Z3	15	2,5	0,3	37,5	11,25
Z4	27	2,5	0,3	67,5	20,25
Z5	50	2	0,25	100	25
Z6	10	2	0,5	20	10
Z7	50	2	0,25	100	25
Z8	50	4	0,4	200	80
Z9	250	1,4	0,3	350	105
Z10	100	2,5	0,4	250	100
				671	323,35
				1021	423,35

Planches photographiques du site





PROJET DE REHABILITATION D'UNE PISTE DE DESSERTE

PISTE A REGLEMENTER
POUR L'ACCES

A1-ALTITUDE / 1362 m

A2-ALTITUDE : 1370 m

PISTE A RESTAURER

Légende

- ANCIENNE PISTE A VEGETALISER
- PISTE ACTUELLE A VEGETALISE
- REVERDO GESTION EAU
- LANDE A RESTAURER
- PISTE A REGLEMENTER
- POINTS ALTIMETRIQUES
- PISTE A RESTAURER

A3-ALTITUDE : 1380 m

A4-ALTITUDE : 1390 m

A5-ALTITUDE : 1400 m

LANDE A RESTAURER /
SURFACE = 2HA

100 0 100 200 300 400 m

